



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4704^e séance

Mardi 13 février 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Pleuger	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil, le 16 janvier, la violence entre Israéliens et Palestiniens n'a pas cessé, faisant de nouvelles victimes, de nouveaux blessés et de nouvelles destructions. En outre, la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés continue d'empirer.

Sur le plan politique, des élections parlementaires ont eu lieu en Israël le 28 janvier, entraînant une augmentation considérable des sièges du Likoud, parti que dirige le Premier Ministre Ariel Sharon. Le Président Katzav a demandé à M. Sharon de former un nouveau gouvernement. Le nouveau Gouvernement israélien peut être assuré de la coopération et du plein appui de la communauté internationale s'il prend les mesures qui feraient avancer le conflit israélo-palestinien sur la voie de la solution de deux États envisagée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, solution qui apportera la paix et la sécurité aux deux peuples.

Nous nous félicitons des rapports faisant état d'une rencontre en privé la semaine dernière entre le Premier Ministre Sharon et le Président du Conseil

législatif palestinien, M. Ahmed Qurei, connu sous le nom d'Abou Ala. Nous espérons que cela marquera le début d'une concertation renouvelée entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne en vue de parvenir à un cessez-le-feu, ce qui favoriserait grandement le rétablissement de la confiance et du dialogue entre les parties.

Sans la perspective d'un progrès sur le front politique, il est difficile d'envisager une façon de mettre fin au cycle de la violence et de la contre-violence. Comme je l'ai déjà indiqué, la violence dans la région s'est intensifiée, le nombre de morts ne cessant d'augmenter de jour en jour. Depuis mon dernier exposé, 65 Palestiniens et 7 Israéliens ont été tués, ce qui porte le nombre de morts depuis le début de la deuxième Intifada en septembre 2000 à plus de 2 300 Palestiniens et à près de 700 Israéliens. Le Secrétaire général est extrêmement perturbé par le nombre croissant de morts, et il est préoccupé pour l'avenir tant du peuple israélien que du peuple palestinien, ainsi que pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient, si la mort et la destruction ne cèdent pas la place à la paix et à la réconciliation.

L'évolution de la situation au cours du mois dernier n'est guère encourageante et ne laisse aucune place à une quelconque satisfaction. Le 25 janvier, après qu'un certain nombre de roquettes Qassam ont été tirées par des Palestiniens contre des communautés israéliennes à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza, les Forces de défense israéliennes (FDI) sont entrées dans la ville de Gaza dans ce qui a été la plus grosse opération qu'elles ont menée dans la bande de Gaza depuis septembre 2000. Cette incursion israélienne a fait 13 morts palestiniens et des dizaines de blessés.

Comme cela a été dit lors de précédents exposés, ce sont souvent les civils palestiniens qui subissent le plus fort des opérations militaires d'Israël. Israël a le droit de se défendre, mais il doit le faire dans le cadre du droit international. En tant que puissance occupante, Israël a des responsabilités particulières, qui sont clairement définies et énoncées dans la quatrième Convention de Genève. Malheureusement, les actions d'Israël sont trop souvent en contradiction avec ces responsabilités. Nous sommes préoccupés, par exemple, par le fait qu'Israël poursuit sa politique de démolition des maisons palestiniennes. Dans la région d'Hébron, l'incursion menée le 30 janvier par les FDI a abouti à la démolition de 22 maisons palestiniennes

autour et à l'intérieur de la ville. Les FDI ont annoncé que les 3, 4 et 8 février, quatre maisons ont été détruites, respectivement à Beit Furik, dans la région de Naplouse, dans le camp de réfugiés de Muassi au centre de Gaza, et à Naplouse même. Nous estimons que ces démolitions constituent des punitions collectives qui violent le droit international humanitaire et sont contraires aux obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante.

Au cours de l'incursion d'Hébron le 30 janvier, des bulldozers israéliens ont rasé 100 étals du marché d'Hébron. Avant cela, le 21 janvier, les FDI avaient démoli 62 boutiques et étals de marché dans le village palestinien de Nazlat Issa, dans la région de Tulkarem.

Depuis mon dernier exposé, des attaques menées par des groupes palestiniens ont fait sept morts israéliens, dont un civil. Israël continue de faire état d'interception de « kamikazes » qui tentent de s'infiltrer dans le territoire israélien. Le Secrétaire général n'a cessé de condamner les attentats terroristes qu'il qualifie de moralement répugnants. Ces attaques sont également contre-productives, car le terrorisme nuit à la poursuite des aspirations nationales légitimes palestiniennes et constitue un obstacle à la reprise d'un processus de paix durable.

Nous nous sommes félicités des efforts déployés par le Gouvernement égyptien, qui a organisé des réunions au Caire, afin d'encourager les pourparlers entre groupes palestiniens sur l'adoption d'un cessez-le-feu. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire tout ce qu'elles peuvent pour faciliter la poursuite et la conclusion fructueuse de ce dialogue.

Le 16 janvier, j'ai dit au Conseil

« qu'il n'y a eu aucune amélioration notable de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé depuis notre dernière réunion à ce sujet et qu'Israël n'a toujours pas honoré l'engagement qu'il a pris en août dernier devant l'Envoyé personnel du Secrétaire général chargé d'examiner la situation et les besoins humanitaires du peuple palestinien ». (*S/PV.4685, p. 3*)

Malheureusement, des bouclages et des couvre-feux rigoureux continuent d'entraîner la dégradation des conditions économiques en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et d'entraver la tâche de la communauté internationale des donateurs. Encore une fois, je saisis cette occasion pour rappeler à Israël ses obligations et

ses responsabilités en tant que puissance occupante, au titre de la quatrième Convention de Genève pour le bien-être de la population palestinienne.

Alors que la situation humanitaire continue de se détériorer, la capacité de la communauté internationale de répondre aux besoins croissants des Palestiniens ne cesse, hélas, de faiblir. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Peter Hansen, a averti que d'ici la fin du mois prochain, son organisation risque d'être à court de ressources pour ses activités d'urgence en Cisjordanie et dans la bande Gaza. Aujourd'hui, l'UNRWA nourrit 1,1 million de personnes dans le territoire palestinien occupé. Cette crise est survenue parce que l'appel lancé par l'UNRWA réclamant 94 millions de dollars pour remplir ses fonds d'urgence en baisse est resté essentiellement sans réponse.

Nous demandons à la communauté internationale de répondre généreusement à l'appel de l'UNRWA afin de prévenir une diminution de sa capacité de continuer de répondre aux appels à l'aide croissants. Bien que la solution de base de la crise humanitaire que traversent la Cisjordanie et la bande de Gaza dépende de la levée des couvre-feux et des bouclages afin de faciliter la reprise des activités économiques dans le territoire palestinien occupé, l'appui des donateurs à l'UNRWA est essentiel pour répondre aux besoins immédiats.

Je dois dire qu'il existe quelques timides signes d'espoir dans ce tableau très triste. Le processus de réforme palestinienne se poursuit avec l'appui actif de la communauté internationale. La réunion du Premier Ministre Blair à Londres le mois dernier sur la question de la réforme palestinienne sera suivie d'une autre série de réunions, qui incluront : premièrement, des réunions avec les envoyés du Quatuor; deuxièmement, une réunion des donateurs au niveau des capitales du Comité spécial de liaison sur l'assistance internationale au peuple palestinien; et, troisièmement, des réunions du Groupe de travail sur la réforme palestinienne. Toutes ces réunions se tiendront à Londres entre le 18 et le 20 février. L'ONU et d'autres participants espèrent faire fond sur le succès de la réunion de janvier pour donner un nouvel élan au processus de réforme, ainsi qu'aux efforts des nations donatrices pour faire face à la crise humanitaire.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant

personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Terje Roed-Larsen, et deux de ses collègues, les envoyés du Quatuor, l'Ambassadeur Moratinos de l'Union européenne et l'Ambassadeur Vdovin de la Fédération de Russie, se sont réunis le 11 février avec le Président Arafat et de hauts responsables de l'Autorité palestinienne. Ils ont discuté des prochaines réunions de Londres et ont demandé au Président Arafat de prendre des mesures audacieuses et immédiates pour appuyer et faciliter la réforme sécuritaire et institutionnelle avant la tenue de ces réunions. Les représentants du Quatuor auront des réunions de suivi avec M. Arafat et d'autres hauts responsables palestiniens dans le courant de cette semaine. M. Roed-Larsen est également resté en contact étroit avec de hauts responsables en Israël et dans les pays voisins sur cette question.

Pour ce qui est des autres faits nouveaux survenus depuis l'exposé précédent fait au Conseil, je dois dire que la tension le long de la Ligne bleue s'est accrue.

Le 21 janvier, après près de cinq mois d'accalmie relative, le Hezbollah a pris pour cible des positions des FDI dans la région des fermes de Chebaa avec des tirs de mortier et de missile, manifestement en violation flagrante de la Ligne bleue. Les FDI n'ont pas tardé à riposter, ce qui a fait malheureusement un mort et un blessé parmi les civils libanais.

Je rappelle à nouveau que le Secrétaire général a confirmé et que le Conseil de sécurité a entériné en juin 2000 le fait qu'Israël a retiré ses forces du Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Tant Israël que le Liban se sont engagés à respecter la ligne délimitée par l'ONU à cet effet, qui est généralement appelée Ligne bleue. Le Gouvernement libanais devrait par conséquent assumer sa responsabilité d'assurer le calme tout au long de la Ligne. Nous avons noté le déploiement accru des Forces de sécurité conjointes libanaises dans le sud, et nous espérons que cela reflète la volonté des autorités libanaises de maintenir le calme.

La chasse israélienne continue de violer systématiquement la Ligne bleue et l'espace aérien libanais. Diverses sources, notamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ont indiqué que ces survols ont sensiblement augmenté en nombre durant la dernière semaine de janvier. On fait

état du survol à basse altitude de zones peuplées par des avions israéliens.

Le Gouvernement libanais a protesté auprès de l'ONU au sujet de ces violations de son espace aérien. Ces survols israéliens ainsi que les tirs antiaériens qu'ils ont entraînés font courir le risque d'une escalade, notamment au vu de la situation régionale actuelle très tendue.

Je devrais également mentionner que la question des eaux du Wazzani/Hasbani continue de constituer une source de tension et d'escalade possible entre le Liban et Israël. Le Gouvernement libanais s'est déclaré prêt à rechercher une solution négociée à travers les bons offices du Secrétaire général. Cependant, le Gouvernement israélien n'a toujours pas exprimé sa volonté de recourir aux bons offices de l'ONU pour parvenir à un accord entre les deux parties sur l'utilisation de l'eau dans cette région. Entre-temps, nous en appelons au Gouvernement libanais pour qu'il continue de respecter les engagements qu'il a pris de ne pas élargir ses projets hydriques dans cette région au-delà de ce qui a été indiqué dans son rapport jusqu'à ce qu'un règlement soit trouvé.

Le mois dernier, j'ai entretenu le Conseil de la fusillade survenue le 8 janvier sur les hauteurs du Golan et qui s'est soldée par la mort d'un soldat syrien. Je voudrais saluer tant Israël que la Syrie pour la manière dont ils ont traité cet incident, permettant ainsi d'éviter une escalade. Cependant, cela nous rappelle que la région du Golan reste fort sensible. Les deux parties doivent faire montre de la plus grande prudence et respecter pleinement les termes de l'accord de désengagement. Je suis persuadé qu'elles le feront. Les deux parties doivent également s'abstenir d'actions qui seraient susceptibles de compromettre le statu quo et de créer de nouvelles frictions.

En cette période particulièrement précaire au Moyen-Orient, j'en appelle à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération en paroles et en actes. Tous les efforts doivent être déployés en vue de renforcer la stabilité et, par conséquent, d'éviter les mesures susceptibles de contribuer à une nouvelle déstabilisation des conditions actuelles.

La situation au Moyen-Orient reste très grave. Cependant, la meilleure voie pour assurer la sécurité des Israéliens et des Palestiniens et pour établir une paix régionale globale est de faire progresser le plan de

principe du Quatuor. La démarche du plan de principe, consistant à aborder parallèlement des problèmes qui sont inextricablement liés en matière de sécurité, de progrès politique et de développement économique, permettrait d'avancer dans chaque secteur tout en renforçant le progrès dans d'autres. Nous sommes persuadés qu'une application rapide du plan de principe briserait l'impasse actuelle et permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de poursuivre activement leurs aspirations légitimes à la table des négociations. Grâce à ce processus, les parties pourraient réaliser la vision de deux États – Israël et une Palestine indépendante, viable, souveraine et démocratique – vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Plus la mise en oeuvre de cette vision est reportée, plus Israéliens et Palestiniens s'éloigneront les uns des autres et plus il leur faudra du temps pour

établir la confiance qui est un préalable à la sécurité mutuelle et, au bout du compte, à un règlement juste et global. La réalisation de cette vision est entièrement tributaire de la volonté politique des parties. Mais il incombe également à la communauté internationale et au Quatuor, individuellement et collectivement, d'encourager systématiquement les parties à adopter sans réserve la vision et le plan de principe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à des consultations officieuses pour poursuivre le débat sur la question.

La séance est levée à 10 h 30.